



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

Paris, le 3 avril 2008

**Monsieur CHERKI Pascal
Adjoint au Maire
Chargé de la vie scolaire
et de la réussite éducative
9, place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS RP**

Monsieur le Maire,

Notre syndicat CGT des animateurs de la Ville de Paris souhaite vous interpellier concernant la journée du vendredi 9 mai 2008.

Exceptionnellement, le mercredi 7 mai 2008, les écoles recevront les enfants dans le cadre d'une journée scolaire (décision de l'Education Nationale).

Par ailleurs, la DASCO à l'ouverture a décidé dans un premier temps, d'assurer les centres de loisirs le vendredi 9 mai 2007.

Notre direction est revenue sur sa première décision et finalement choisit de fermer les écoles ce jour.

Elle envisage aussi de retirer une journée de congé aux animateurs(trices).

Si nous n'avons pas de commentaire à faire sur la décision unilatérale de notre employeur de fermer le service public d'animation le vendredi 9 mai 2008, nous contestons l'option prise de discriminer les animateurs en leur appliquant une décision qui nous apparaît brutale et injuste.

Nous vous demandons votre arbitrage en considérant cette journée comme un jour chômé en ne retirant pas une journée de congé aux animateurs.

Nous pensons que cette décision serait bien perçue par les personnels d'animation que nous informerons de votre réponse.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

*Pour le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général,*

J.F. LAFOND.

Copie aux animateurs de la Ville de Paris.